

AIDE COVID-19

Rappel !

Un dispositif exceptionnel

L'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco Témoinne de sa solidarité auprès des cotisants de retraite complémentaire

Une aide individuelle d'urgence dédiée aux salariés* et retraités cotisants Agirc-Arrco, qui peuvent connaître des difficultés d'ordre financier du fait de la crise sanitaire.

Si vous êtes salarié, dirigeant salarié* ou retraités VOUS pouvez demander à bénéficier de cette aide.

1500 € d'aide maximum

Variable selon vos difficultés financières

1 Seule demande par foyer

1 Versement unique.

31 décembre 2020 date limite de l'envoi de votre demande



- Adresser votre dossier complet à l'adresse :
aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com
en précisant dans l'objet du mail : « Aide d'urgence Agirc-Arrco ».
- Ou par téléphone au **3996** afin de recevoir votre dossier au domicile.

L'UNSa Aérien reste à votre écoute,
et met tout en œuvre pour vous accompagner dans cette
situation de crise

Vos représentants UNSA Aérien SNMSAC